

La **Communauté de Communes du Pont du Gard**, en partenariat avec **l'Anah** et le **Conseil Départemental**, vous accompagne et vous soutient financièrement dans la réhabilitation de votre logement.

PERMANENCES

Aramon :

Tous les 3^e mercredi du mois
de 13h30 à 16h30
Au CCAS

Montfrin :

Tous les 4^e mercredi du mois
de 13h30 à 16h30
À la mairie

Domazan :

les 10/08, 12/10, 09/11 et 14/12
de 9h à 12h
À la mairie

Remoulins :

Tous les 1^{er} vendredi du mois
de 9h à 12h
À la mairie

Fournès :

15/07, 19/08, 09/09, 09/10 et
09/12
de 9h à 12h
Salle des associations

Saint Hilaire d'Ozilhan :

Les 08/07, 09/09, 07/10 et
09/12
de 13h30 à 16h30
À la mairie

Retrouvez toutes les infos
sur www.cc-pontdugard.fr



PONT DU GARD RENOV'

Habitat en centre-ville,
agissons ensemble !

La **CCPG** vous
accompagne pour
obtenir des aides
jusqu'à :

77% du montant
des travaux.



Conception : Jean Villeneuve - a.horra

Travaux de
réhabilitation

Économie
d'énergie

Maintien
à domicile

Accompagnement
des copropriétés



Village de
DOMAZAN



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONT DU GARD



Ville de
Remoulins



Urbanis



30 Gard
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Village de
DOMAZAN



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONT DU GARD



Ville de
Remoulins



Urbanis



30 Gard
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

VOUS ÊTES :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Copropriétaire
- Locataire

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- Rénovation énergétique
- Adaptation du logement au handicap et à la dépendance
- Rénovation globale d'un logement dégradé / vacant
- Préservation et valorisation du patrimoine



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Bénéficiez d'**aides financières** (sous conditions) et d'un **accompagnement gratuit** et indépendant pour rénover votre logement avec le CAUE et URBANIS, mandatés par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

IMPORTANT : ne pas déposer de dossier auprès de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et ne pas commencer les travaux.

Tout projet commencé ne pourra être financé. Seuls les travaux (**fourniture et pose**) réalisés par une entreprise sont éligibles.

ACCOMPAGNEMENT PAR LE CAUE ET URBANIS POUR TOUTES VOS DÉMARCHES

1^{er} contact
auprès du
CAUE

Visite du
logement
par Urbanis,
conseils sur
le projet

Définition
du projet
établissement
des devis

Étude des aides
mobilisables.
Dépôt du
dossier auprès
de l'Anah

Attente de
l'accord de
l'Anah pour
débuter
les travaux

Suivi
des
travaux

Vérification
des
versements
des
subventions

**PONT
DU GARD
RENOV'**